

**VESSE DE LOUP GÉANTE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES****BOVISTA GIGANTEA
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES*****Calvatia gigantea* ad praeparationes homoeopathicas**Autres titres latins utilisés en homéopathie : **Lycoperdon bovista**
Bovista**DÉFINITION**Carpophore frais de *Calvatia gigantea* (Batsch) Lloyd (= *Bovista gigantea* Bull.) récolté à maturité.**IDENTIFICATION**

- A. Réceptacle de grande taille, pouvant atteindre 30 cm, piriforme, aplati au sommet. Exopéridium blanchâtre puis jaunâtre ou fuligineux pâle, crevassé en larges aréoles pyramidales aplaties ; endopéridium fragile, blanchâtre, puis jaunâtre, fuligineux à la fin, largement ouvert au sommet à maturité. Base stérile, celluleuse, compacte.
- B. Examinez au microscope en utilisant de l'eau R : spores olive-fuligineux, petites (de 3 à 5 µm), rondes, lisses, courtement pédicellées. Capillitium formé de filaments lâches, brun-olive, épais de 4 à 12 µm.

ESSAI**Éléments étrangers** (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.**Perte à la dessiccation** (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.**SOUCHE****DÉFINITION**Teinture mère de vesse de loup géante préparée au 1/20 à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir du carpophore frais de *Calvatia gigantea* (Batsch) Lloyd (= *Bovista gigantea* Bull.), à maturité.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

PRODUCTION

Méthode 1.1.10 (2371). Drogue coupée en fragments de 4 à 5 cm. Durée de macération : 3 à 5 semaines.

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-rouge.

IDENTIFICATION

A. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg d'acide rosmarinique R et 5 mg d'acide chlorogénique R dans 40 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R (5-40 µm) [ou plaque au gel de silice pour CCM R (2-10 µm)].

Phase mobile : eau R, acide acétique glacial R, butanol R (10:10:40 V/V/V).

Dépôt : 20 µL [ou 3 µL], en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm [ou 6 cm].

Séchage : à l'air.

Détection : Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Acide rosmarinique : une bande bleue	Une bande bleue
-----	Une bande bleue
Acide chlorogénique : une bande bleue	-----
-----	-----
Solution témoin	Solution à examiner

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg de leucine R et 50 mg de thréonine R dans 100 mL d'éthanol à 96 pour cent R.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R (5-40 µm) [ou plaque au gel de silice pour CCM R (2-10 µm)].

Phase mobile : acide acétique glacial R, eau R, butanol R (10:10:40 V/V/V).

Dépôt : 20 µL [ou 3 µL], en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm [ou 6 cm].

Séchage : à l'air.

Détection : traitez de la solution de ninhydrine R puis chauffez la plaque pendant 10 min à 100-105 °C. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
----- Leucine : une bande rose	----- Deux bandes rose-violet
----- Thréonine : une bande rose-violet	----- Une bande rose-violet Deux bandes rose-violet
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 0,40 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française juillet 2014